



Je soussigné(e)..... président(e) de l'association
.....

Intitulé du projet pour lequel l'organisme sollicite une subvention : Subventions comité départemental aux associations affiliées à la FFF

PRÉAMBULE

Le contexte actuel avec une augmentation du nombre de licencié(e)s, une dynamique sur le développement des nouvelles pratiques a conduit le District de l'Essonne de Football à accompagner les clubs essonniers dans leur structuration

Le rôle des associations est de plus en plus important dans la société d'aujourd'hui, le contexte économique et social justifie que le District de l'Essonne de Football apporte un soutien **financier ou matériel aux clubs** qui veulent adhérer à la politique du District de l'Essonne de Football, mette en place des actions de préventions, d'informations et de formations

ENGAGEMENT N° 1 :

RESPECT DES LOIS DE LA REPUBLIQUE, CONTRAT ENGAGEMENT REPUBLICAIN

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République

L'association se doit de signer la charte d'éthique transmise par le district

ENGAGEMENT N° 2 :

PARTICIPATION A CERTAINES ACTIONS DU COMITE DEPARTEMENTAL

L'association s'engage à Participer aux :

- **Réunions, Webinaires, ...** sur la lutte contre les violences sexuelles, la lutte contre les incivilités, prévention sur la santé, gestion des conflits
- **Réunions sur les** référents arbitres, sécurité,.... Dispensées par le District de l'Essonne de Football
- **Réunions** organisées par le District (Réunions de rentrée, FA, Foot Féminin....)
- **Ne pas être Absent Aux convocations de Détection**
- **Respecter les Protocoles**



District de l'Essonne de Football

52, rue du Mesnil - 91220 Brétigny-sur-Orge

01 60 84 71 63 secretariat@essonne.fff.fr

Association déclarée sous le n° 02 897 du 23.10.80 * SIRET 321 304 248 00024 - NAF 9312Z



ENGAGEMENT N° 3 :

PROJET DEF/PDF

Le District de l'Essonne de Football propose d'accompagner les clubs sous forme d'appel à projets sur les thématiques suivantes

- Le développement de la pratique féminine, du futsal & des nouvelles pratiques.
- La fidélisation et le développement de l'arbitrage
- Les actions de préventions contre les incivilités au sein des clubs
- La promotion du football dans des manifestations d'envergure
- La mise en valeur d'actions sur le thème de la santé
- La mise en place d'action envers le public inclusif

1. L'Association s'engage à :

- Respecter les critères d'éligibilités prévues en annexe, à justifier ses actions.

2. Le District de l'Essonne de Football s'engage à:

- Mettre en valeur les actions sur le site du District de l'Essonne de Football
- Dédier une soirée en présence des représentants de votre mairie.
- Faire bénéficier d'un accompagnement financier via la commission des finances soit en dotation soit en numéraire

ENGAGEMENT N° 4 :

ENGAGEMENT FINANCIER

1. L'association s'engage à transmettre un bilan d'activité et un compte rendu des actions éligibles
2. Le district mettra en place les critères d'éligibilité avec un calendrier à respecter

Le/...../..... à

Signature



District de l'Essonne de Football

52, rue du Mesnil – 91220 Brétigny-sur-Orge

01 60 84 71 63 secretariat@essonne.fff.fr

Association déclarée sous le n° 02 897 du 23.10.80 * SIRET 321 304 248 00024 – NAF 9312Z